

**ORDRE DU JOUR
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2014 A 18H00**

- Communications de Mme le Maire.
- Approbation du P.V. de la séance du conseil municipal du 24 septembre 2014.

Administration générale

- 104. Mise en œuvre de la protection fonctionnelle et juridique pour un agent municipal.
- 105. Renouvellement de la dénomination de la ville de Cassis en « commune touristique ».
- 106. Approbation de la convention de prestation de service « aide à l'archivage » à conclure avec le Centre de Gestion 13 (CDG 13).
- 107. Recensement de la population 2015. Recrutement des agents recenseurs et désignation des coordonnateurs.

Finances communales

- 108. Budget principal. Approbation du Budget Supplémentaire. Exercice 2014.
- 109. Versement d'une subvention complémentaire au Centre Communal d'Action Sociale.
- 110. Admission en non-valeur des créances irrécouvrables.

Oustau Calendal

- 111. Budget annexe de l'Oustau Calendal. Approbation du Budget Supplémentaire. Exercice 2014.

Port Miou

- 112. Budget annexe de la Calanque de Port Miou. Approbation du Budget Supplémentaire. Exercice 2014.

Urbanisme - Travaux

- 113. Approbation de la convention de financement de travaux et de l'avenant à passer avec le SMED 13. Programme 2012, avenue du Bailli de Suffren à Port Miou (Tr. 6).
- 114. Approbation de l'accord France Telecom à conclure avec le SMED 13 pour la parcelle cadastrée CR 48, avenue du Bailli de Suffren à Port Miou (Tr. 6).
- 115. Concession d'aménagement du Brégadan à la SOLEAM. Approbation du Compte Rendu Annuel d'Activités à la Collectivité Locale et du bilan prévisionnel actualisé 2013.
- 116. Acquisition par la commune d'un local professionnel situé au 13, rue Frédéric Mistral, propriété de M. et Mme René VIETTI.
- 117. Acquisition par la commune de la parcelle cadastrée CK n°145, avenue Maréchal Foch.
- 118. Approbation du projet d'acte de cession du droit au bail du local commercial situé au 7, rue Severin Icard, entre la Commune de Cassis et la société LA GALERIE.

Personnel communal

119. Approbation de la revalorisation du montant des titres-restaurant au bénéfice des agents de la commune de Cassis.
